

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022



SOMMAIRE

- 1 LA COLLECTIVITÉ, SES COMPÉTENCES p 4
- 2 LA PRÉVENTION DES DÉCHETS p 7
- 3 LES FAITS MARQUANTS p 9
- 4 LA COLLECTE p 11
- 5 LES FLUX ET TONNAGES ANNUELS p 16
- 6 LA VALORISATION – TRAITEMENT p 21
- 7 LES COÛTS - FINANCEMENT p 22

LES FAITS
MARQUANTS



LA COLLECTE



LA VALORISATION -
TRAITEMENT



I. LA COLLECTIVITÉ, SES COMPÉTENCES

1.1 Le territoire

Le **SICTOM de la Région de RAMBOUILLET** a été créé le 4 juillet 1962 autour de 11 communes. Après des adhésions successives, le Syndicat a grossi pour atteindre 40 communes à partir de 2013 (la commune de Magny-les-Hameaux est sortie du Syndicat en 2008, la commune de Chateaufort au 1^{er} janvier 2013).



Chiffres clés du territoire

40 communes adhérentes



90 535 habitants

37 813 ménages

Source INSEE

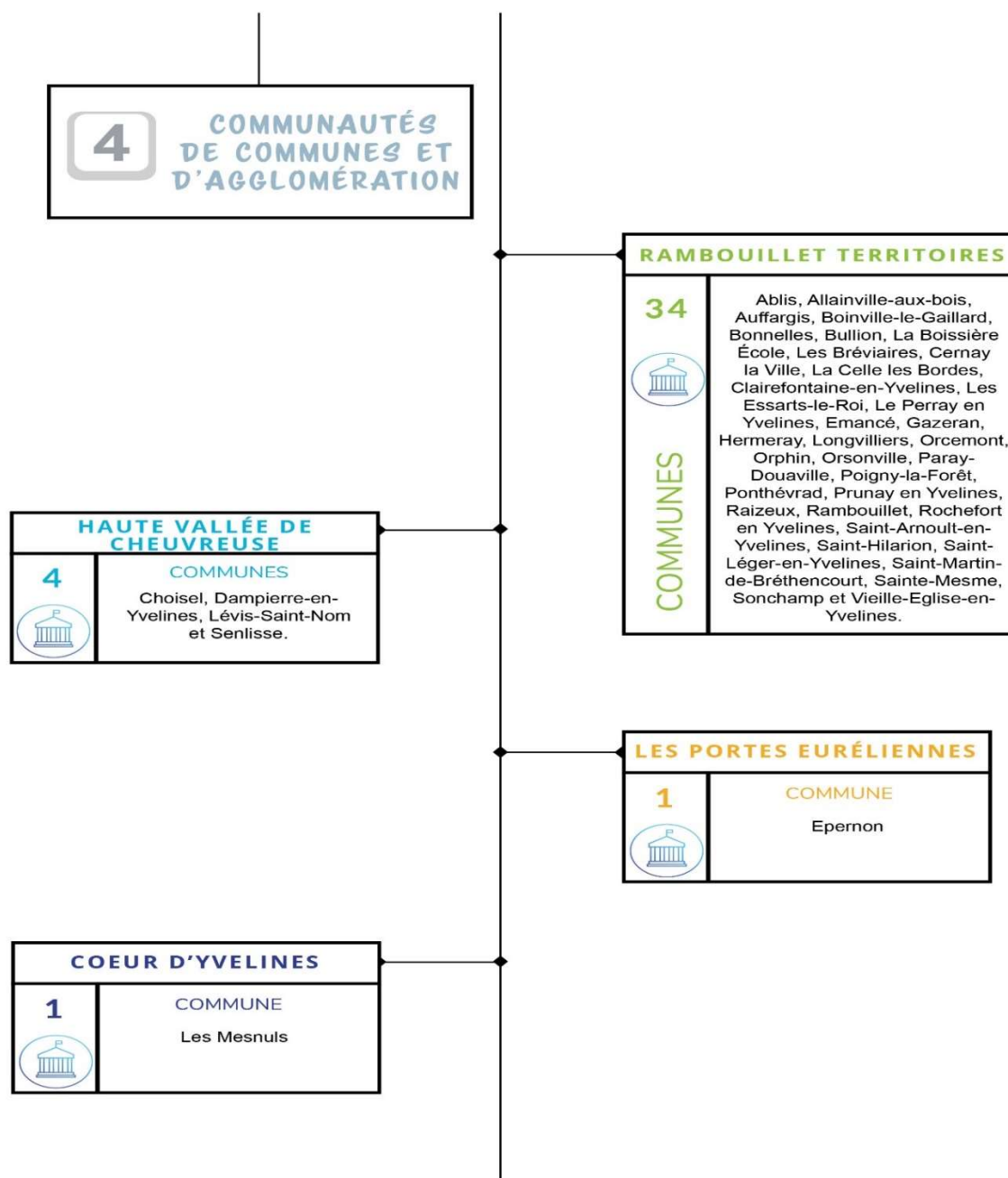
1.2 Les compétences

Le Code général des collectivités territoriales instaure la responsabilité des établissements publics de coopération intercommunales pour l'élimination des déchets des ménages sur leurs territoires (Article L2224-13 du CGCT), et leur offre la possibilité de transférer cette compétence.

4 communautés de communes et d'agglomération citées ci-dessous ont, dès leur constitution, transféré la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers » au SICTOM de la Région de Rambouillet pour les communes qui y étaient déjà adhérentes.

Le SICTOM a quant à lui transféré au SITREVA, anciennement SYMIRIS, les compétences :

- Transfert, tri, traitement et valorisation en 1993
- Exploitation des déchetteries en 1999



1.3 Le Comité syndical

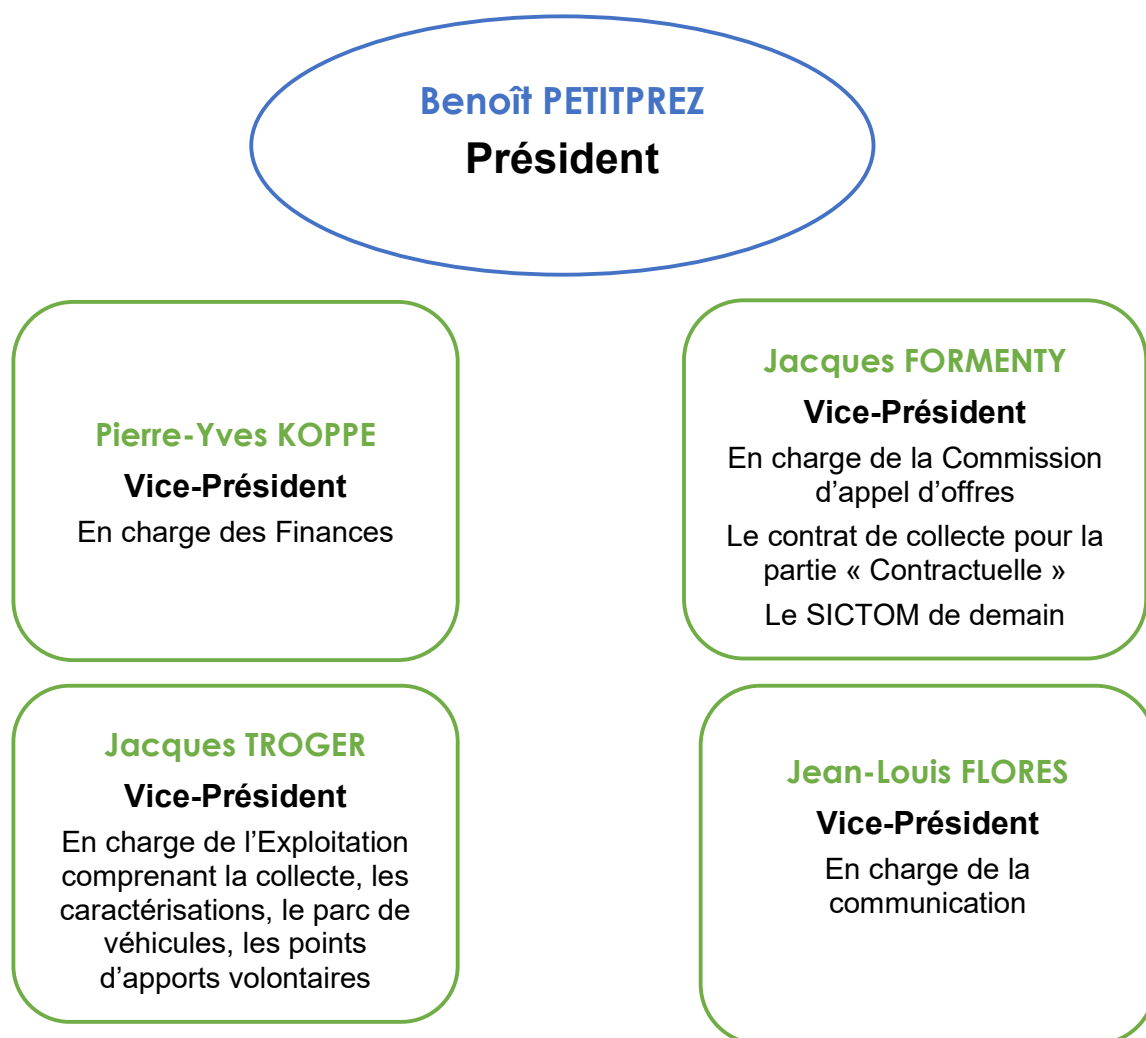
Le Syndicat est administré par un Comité Syndical composé de 80 délégués titulaires qui sont désignés par les communautés d'agglomération / de communes. Chaque commune est représentée par 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Le Comité Syndical est présidé par Monsieur Benoît PETITPREZ, délégué de la Communauté d'Agglomération "RAMBOUILLET TERRITOIRES".

Il est assisté dans ses fonctions par 4 Vice-Présidents depuis le 31 août 2020.

Le Bureau Syndical est composé de 14 membres : le Président, les 4 Vice-Présidents et 9 délégués titulaires.

Le travail s'effectue essentiellement en Commission : Finances, Communication, Appel d'Offres, Groupe de travail MAPA, SICTOM de demain.



2. LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Le SICTOM de la Région de Rambouillet continue ses actions de sensibilisation au tri en organisant des animations, des formations et des stands pour les établissements scolaires, les centres de loisirs, les entreprises, les associations ou lors de diverses manifestations ...



1 046 composteurs livrés
en 2022

5 205 foyers équipés de
composteurs depuis 2012



2 889 personnes ayant
participé à des actions de
sensibilisations

2.1 Communication

► Publication du journal du SICTOM : "Pou'belle la vie"



Cette année a vu la parution du 13ème numéro du journal du SICTOM de la Région de RAMBOUILLET avec les articles suivants :

- A partir du 1^{er} janvier 2023, emballé c'est trié
- Des tomates zéro déchet et zéro pesticide...
- 250 rues en marche-arrière : ces manœuvres éminemment dangereuses doivent être supprimées
- Des composteurs à votre disposition et gratuits !
- Une seconde vie pour vos objets inutilisés
- Demande de bac : reçue à l'écrit
- Visite instructive des unités de traitement des déchets
- Qu'importe le flacon, pourvu qu'on ait l'adresse de bien le trier
- La bac « Emballage » change de sticker
- What Else
- Mon beau sapin, roi des déchets...

► Communication sur le site internet

Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET a continué de développer son site Internet en 2022. Ce site permet aux habitants de trouver des réponses à leurs questions diverses et variées et également d'interroger les services. Cet outil de communication est toujours très utile pour annoncer des manifestations ou donner des informations relatives aux collectes.

2.2 Actions de prévention

► Animations dans les écoles et les centres de loisirs

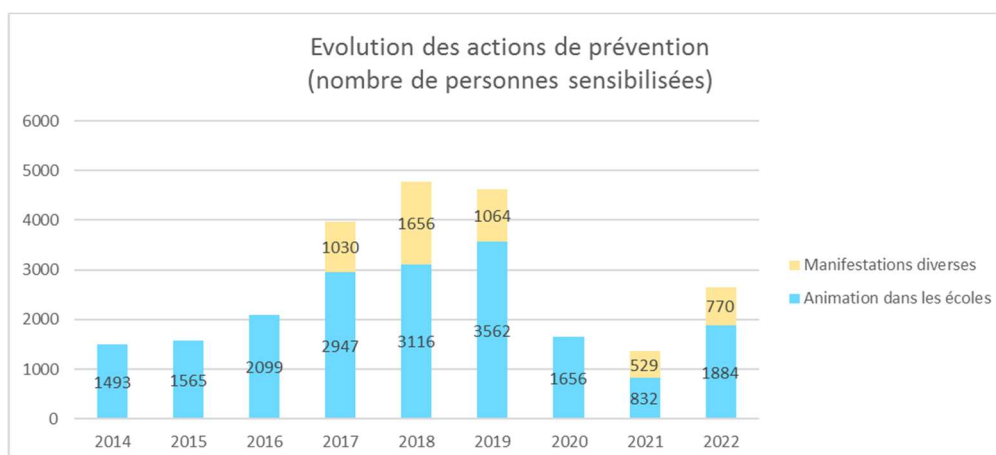
Suite à la crise sanitaire de la COVID-19, le SICTOM avait été contraint de stopper les actions de sensibilisation au tri dans les écoles et dans les centres de loisirs à partir du mois de mars 2020. Les animations dans les écoles avaient repris progressivement à partir de la rentrée 2021, et uniquement pour les élémentaires durant l'année scolaire 2021-2022.

C'est pourquoi, en 2022, 1884 élèves ont été formés par les ambassadeurs du tri tant sur le tri sélectif que sur le compostage et le recyclage du papier, (832 élèves en 2021) soit une augmentation de 26% par rapport à l'année précédente.

► Manifestations diverses

Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET est engagé dans des actions en faveur de l'environnement, en particulier pour le tri et la valorisation des déchets. Il est partenaire des communes et des collectivités qui réalisent ce type d'actions.

Lors de manifestations importantes dans les communes, le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET est souvent partenaire soit par la présence de l'équipe des Ambassadeurs de tri, soit par la mise à disposition de bacs ou de bennes.



3. LES FAITS MARQUANTS

mai



15/05 Opération de nettoyage à Levis-Saint-Nom, le SICTOM s'associe volontiers à cette grande collecte en fournissant des bacs pour récupérer les déchets trouvés et en proposant une action de sensibilisation auprès du public. Plus de 50 personnes ont ramassé 135 kg de déchets.

22/05 Fête de la nature des Essarts le roi, 140 personnes ont été sensibilisées.



juin



SENSIBILISATION AU TRI SÉLECTIF EN PORTE-À-PORTE

Lundi 20 juin de 12h30 à 13h30

- Cette bouteille se recycle-t-elle ?
 - Que deviennent nos déchets ?
 - Que dois je faire d'une ampoule usagée ?
- Autant de questions que vous pourrez poser à Émilie et Denis.**



Les services du SICTOM de la Région de Rambouillet et de SITREVA seront présents dans votre résidence pour une sensibilisation sur le tri en porte-à-porte et la mise à disposition de cabas de pré-collecte.

20/06 Action de prévention pour l'habitat collectif, les ambassadeurs du SICTOM et du SITREVA interviennent dans les immeubles afin d'améliorer la qualité du tri sélectif.

21/06 le SICTOM a eu le plaisir d'organiser pour ses élus délégués une journée de visite des unités de traitement des déchets de Sitreva . Les 22 participants ont eu le plaisir de découvrir le parcours des déchets ménagers.



juin



25/06 Kermesse de l'école de Senlisse, de nombreux ateliers ont été proposés aux enfants.

septembre

17 et 18/09 Journées du Patrimoine à la Bergerie Nationale, comme chaque année le SICTOM participe à cet événement. 283 personnes ont participé aux ateliers proposés.



septembre



08, 09 et 10/09 Journées du Développement Durable de Rambouillet Territoires et de leurs partenaires. 383 élèves sensibilisés et plus de 150 personnes accueillies pour la journée grand public.



22/09 Mise en place du compostage partagé à la Résidence Vernes à l'initiative de la ville de Rambouillet dans le cadre de son budget participatif. 14 familles participent au compostage.



septembre

29/09 Mise en place du tri sélectif dans l'entreprise Eutelsat à Prunay en Yvelines avec formation des agents.



octobre

07, 08, 09/10 Salon Art et Jardin au Domaine de Dampierre, 105 personnes sensibilisées.



décembre

Le mois de décembre a été marqué par la mise en place de l'extension des consignes de tri. Tout au long de l'année 2022, le SICTOM a travaillé en collaboration avec le SITREVA et ses membres sur cette campagne de communication «Plus simple ! Tous nos emballages se trient !».



13/12 Formation des rippers, le SICTOM a formé l'ensemble de ses rippers sur les nouvelles consignes de tri.



08/12 Réunion de sensibilisation à l'extension des consignes de tri à destination des secrétaires des mairies.



4. LA COLLECTE

4.1 Organisation de la collecte

La plus grande partie de la collecte est confiée à un prestataire extérieur, et le reste est effectué en régie :

► **La société EUROPE SERVICES DECHETS (ESD)** assure la collecte des Ordures ménagères résiduelles, des Emballages, du Verre et des déchets végétaux en porte à porte et en points d'apport volontaire, depuis le 1er mars 2013. Ce contrat a été renouvelé le 1er juin 2018 pour une durée de 6 ans, et expirera le 31 mai 2024.

► **Le SICTOM collecte en régie** les encombrants et les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), et certaines entreprises et collectivités dans le cadre de la redevance spéciale. Il assure également la mise en place et la collecte de bennes et de compacteurs.

Un règlement de collecte a été approuvé par le Comité syndical lors de sa séance du 5 octobre 2015. Ce règlement définit les obligations de chacun en matière de collecte et a pour objet de :

- Garantir un service public de qualité
- Assurer la sécurité et le respect des conditions de travail des personnes en charge de la collecte
- Contribuer à améliorer la propreté des lieux publics et le nettoyage des rues
- Eliminer les déchets dans des conditions respectueuses de l'environnement et de la santé humaine
- Sensibiliser et informer les citoyens de la nécessité de réduire leur production de déchets
- Rappeler les obligations de chacun en matière d'élimination des déchets
- Disposer de sanctions sur les abus et les infractions

Ce règlement s'applique à toute personne, physique ou morale, occupant une propriété sur le territoire du SICTOM de la Région de RAMBOUILLET en qualité de propriétaire, locataire, usufruitier ou mandataire, ainsi qu'à toute personne itinérante y séjournant.

4.2 Collecte assurée par le prestataire

Fréquence de collecte



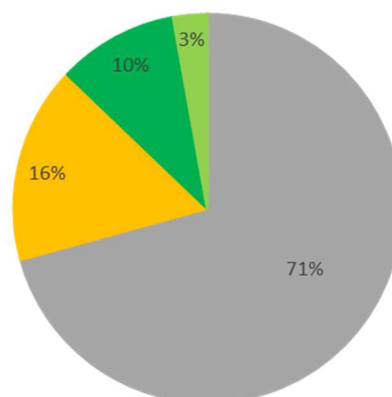
Certains secteurs communaux bénéficient de collectes plus fréquentes en particulier dans les centres villes étroits, les zones d'activités et l'habitat collectif sur les communes de Rambouillet, Les Essarts-le-Roi, Le Perray-en-Yvelines, Epernon et Saint-Arnoult-en-Yvelines.

De plus, une collecte en porte à porte des déchets végétaux est organisée avec distribution de sacs pour les communes des Essarts-le-Roi et du Perray-en-Yvelines en saison (de la semaine 13 à la semaine 47) à leur demande. Le coût de ce service supplémentaire est intégralement répercuté sur la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) de ces 2 communes.

Collecte en porte à porte

■ Ordures ménagères :	19 370 tonnes
■ Emballages :	4 482 tonnes
■ Verre :	2 751 tonnes
■ Déchets végétaux :	772 tonnes

Soit un total de **27 375 tonnes**.

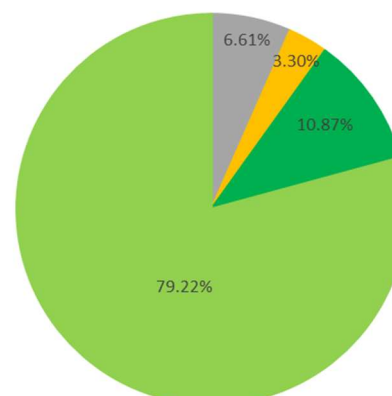


Des points d'apport volontaire pour le verre, les emballages-journaux-magazines, les déchets végétaux sont répartis sur le territoire et collectés régulièrement.

Collecte en points d'apport volontaire

■ Ordures ménagères :	269 tonnes
■ Emballages :	134 tonnes
■ Verre :	444 tonnes
■ Déchets végétaux :	3 232 tonnes

Soit un total de **4 079 tonnes**.



4.3 Collectes et services assurés en régie

► Distribution et réparation des bacs

Les bacs de déchets ménagers sont distribués en régie, et leur maintenance assurée par le personnel du SICTOM.

Au cours de l'année 2022, 1 557 nouveaux bacs ont été attribués, 849 ont été échangés et 395 ont été réparés.

► Collecte des encombrants et des DEEE

Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET organise pour les ménages une collecte sur rendez-vous pour les encombrants et une collecte spécifique pour les déchets d'équipements électriques et électroniques encombrants "DEEE".

Sont considérés comme "encombrants" les objets suivants :

- Mobilier d'ameublement (table, chaise, sommier, fauteuil...)
- Appareils de chauffage et sanitaire (radiateur, lavabo, bac à douche...)
- Objets divers, tels que vélo, poussette, landau, articles de sport, etc...

Sont considérés comme DEEE tous les appareils ayant un moteur électrique ou fonctionnant avec cette énergie (réfrigérateur, gros électroménagers, micro-onde...) ne pouvant être collectés par les moyens habituels utilisés pour la collecte des objets encombrants et déchets ménagers.

Sur l'année 2022, 3 579 rendez-vous ont été pris pour les encombrants et 1 103 pour les déchets électriques.

► Collecte des déchets industriels banals

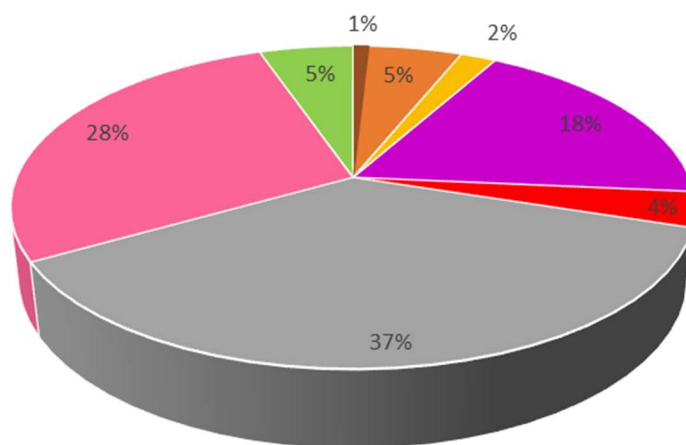
La collecte des déchets industriels banals (D.I.B.) est assurée par la mise à disposition de bacs , de caissons de 10 à 30 m³, ainsi que de compacteurs de 8 à 20 m³.

Ce service intervient auprès de clients réguliers contractualisés et sur des demandes ponctuelles facturées au titre de la redevance spéciale.

Evolution de l'activité de la Régie			
Nombre d'interventions	2021	2022	Evol. 2022/2021
Réparation et livraison de bacs	2722	2801	2.90%
RDV DEEE	1028	1103	7.30%
RDV Encombrants	4061	3579	-11.87%
Distribution de composteurs	1107	1120	1.17%
Total	8918	8603	-3.53%

Tonnages collectés en régie

■ Bois :	22 tonnes
■ Cartons :	131 tonnes
■ Emballages :	50 tonnes
■ Encombrants :	453 tonnes
■ Gravats :	87 tonnes
■ Ordures ménagères :	913 tonnes
■ Tout venant :	692 tonnes
■ Végétaux :	131 tonnes



Soit **2 479 tonnes** de déchets collectés en régie.

► Moyens déployés pour la collecte en régie



5 agents
 2 Camions porteurs
 1 Camion de collecte Ordures ménagères
 3 Utilitaires
 2 véhicules électriques
 55 bennes
 11 compacteurs



4.4 Service rendu aux usagers non ménagers - Redevance spéciale



Limites du service public : Il n'y a ni volume ni tonnage maximal ou minimal défini pour le service de redevance.



Collectes proposées aux usagers non ménagers :



- ▶ Ordures ménagères
- ▶ Emballages
- ▶ Encombrants
- ▶ Papier
- ▶ Bois
- ▶ Verre
- ▶ Déchets végétaux
- ▶ Gravats propres
- ▶ Gravats en mélange
- ▶ DEEE
- ▶ Métaux
- ▶ Tout venant



Contenants proposés :

- ▶ Bacs de 120 L à 750 L
- ▶ Caissons de 10 à 30 m³
- ▶ Compacteurs de 8 à 20 m³.

5. LES TONNAGES ANNUELS COLLECTÉS

33 933 Tonnes



C'est le tonnage total tout flux confondus collectés en 2022 soit **375 kg** de déchets par habitant.

En 2021, ce sont **36 093 tonnes**, soit **399 kg** de déchets par habitant qui ont été produits.

Ordures ménagères



20 553 T
en 2022
/ **21 722 T**
en 2021

Emballages



4 667 T
en 2022
/ **4 850 T**
en 2021

Verre



3 194 T
en 2022
/ **3 319 T**
en 2021

Végétaux



4 134 T
en 2022
/ **4 756 T**
en 2021

Encombrants / tout venant



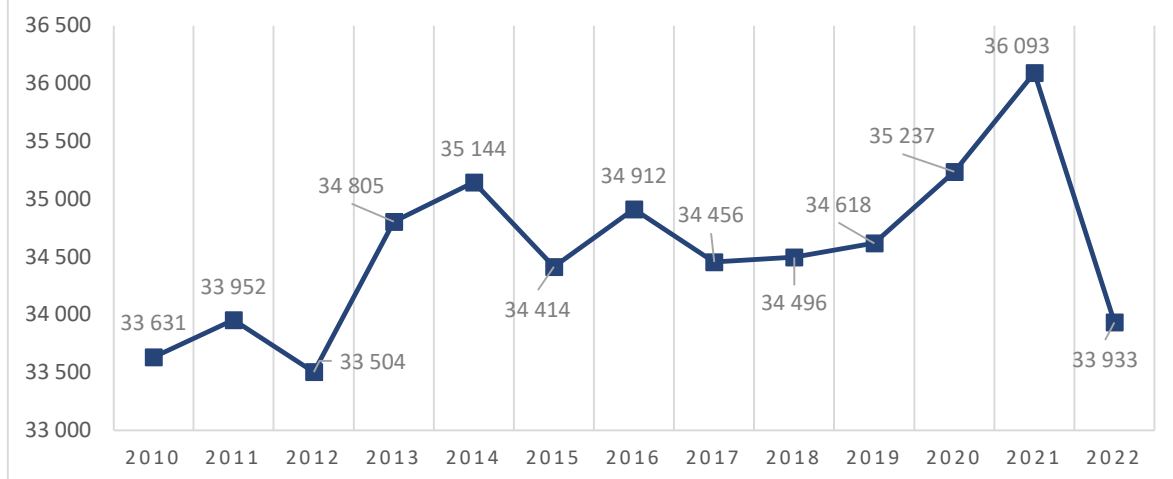
1 145 T
en 2022
/ **1 236 T**
en 2021

Autres

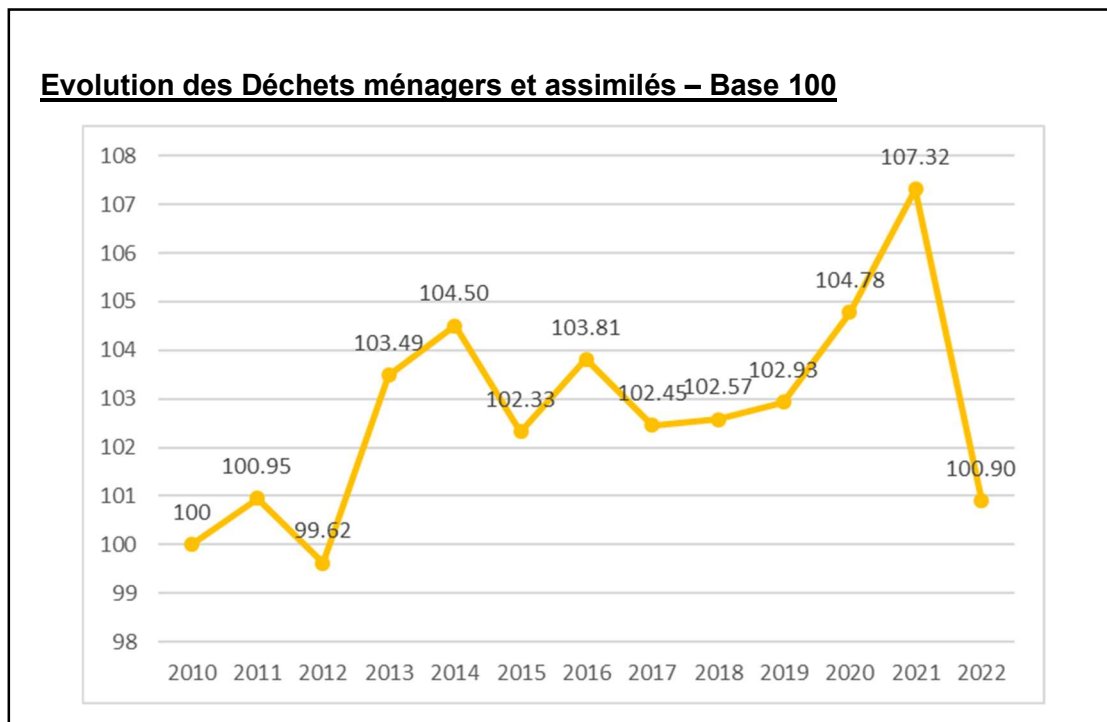


240 T en
2022
/ **209 T** en
2021

**EVOLUTION DES TONNAGES TOTAUX
TOUS FLUX CONFONDUS**

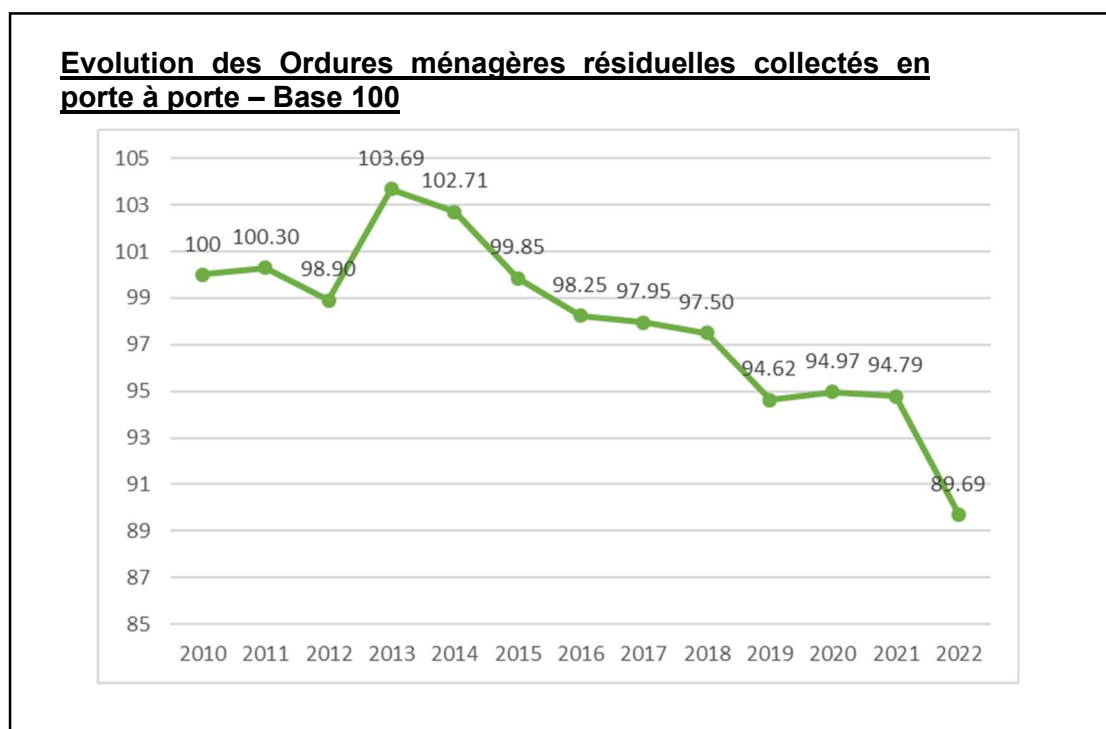


5.1 Réduction des déchets



► **0.90%** d'augmentation de la quantité de déchets ménagers et assimilés collectés entre 2010 et 2022.

En revanche, la collecte des ordures ménagères résiduelles collectées a diminué de **10.31 %** entre 2010 et 2022.



► **7 861 tonnes** de déchets recyclables ont été collectés en 2022, se répartissant ainsi par habitant :



JOURNAUX / MAGAZINES

14.15 kg/hab



ACIER / ALU

2.04 kg/hab



VERRE

35.28 kg/hab



CARTONS

18.25 kg/hab



BOUTEILLES / FLACONS

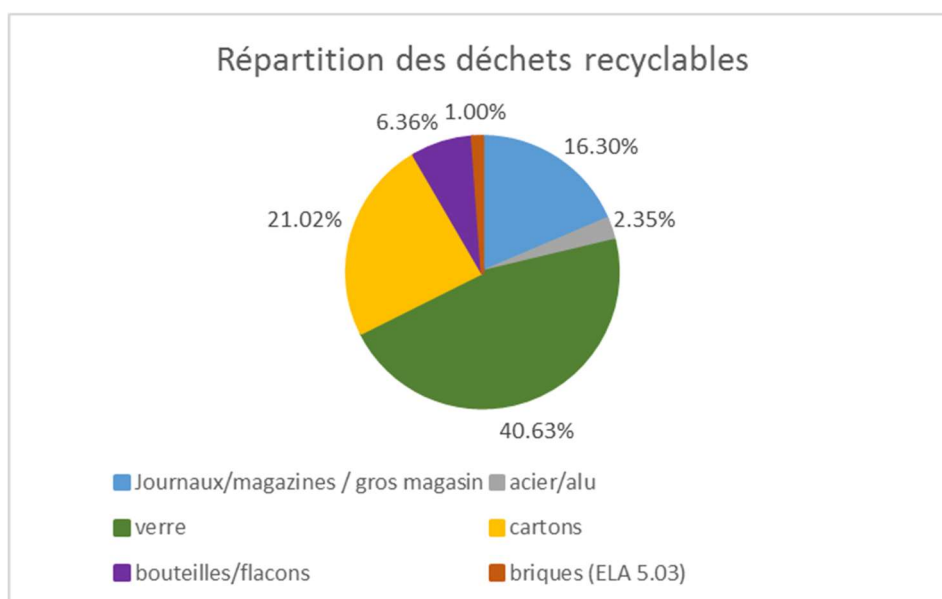
5.52 kg/hab



BRIQUES

0.87 kg/hab

► **87.66 %** est le taux de valorisation du tri pour l'année 2022, c'est-à-dire la proportion de matière recyclable collecté dans les bacs de tri (bac jaune ou bleu).



5.2 Les déchèteries



15 076 Tonnes

C'est le tonnage total apporté en déchèteries en 2022
soit **167** kg de déchets par habitant (214 kg en 2021)

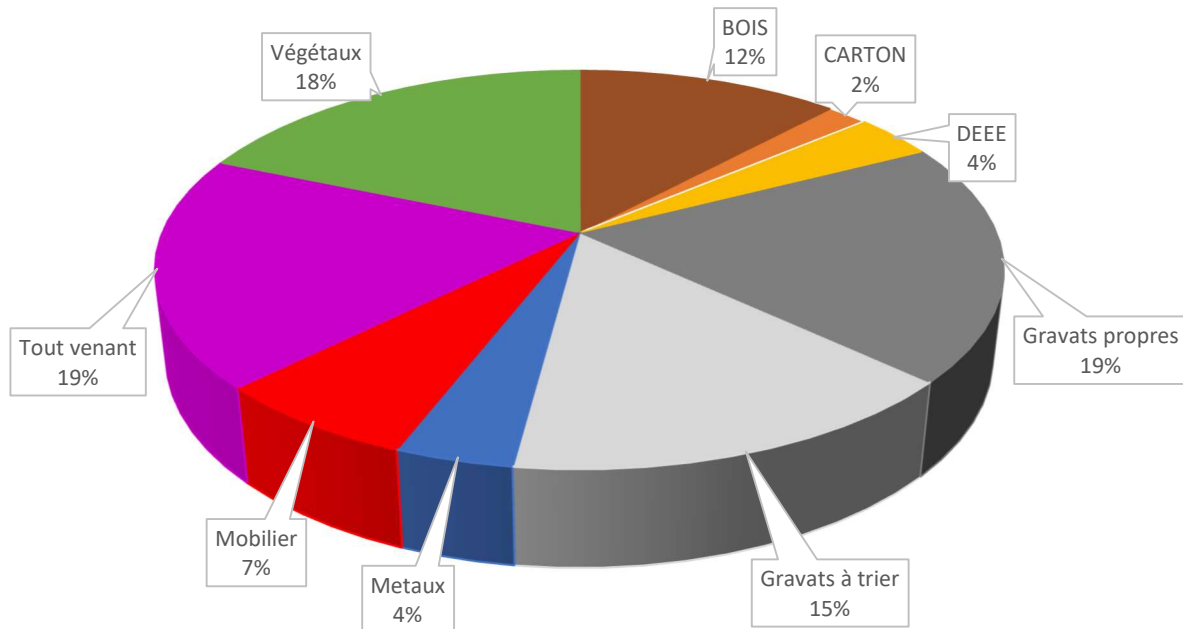
La gestion des déchèteries est assurée par le SITREVA.

Sur son territoire, le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET dispose au 1er janvier 2022 de 4 déchèteries :

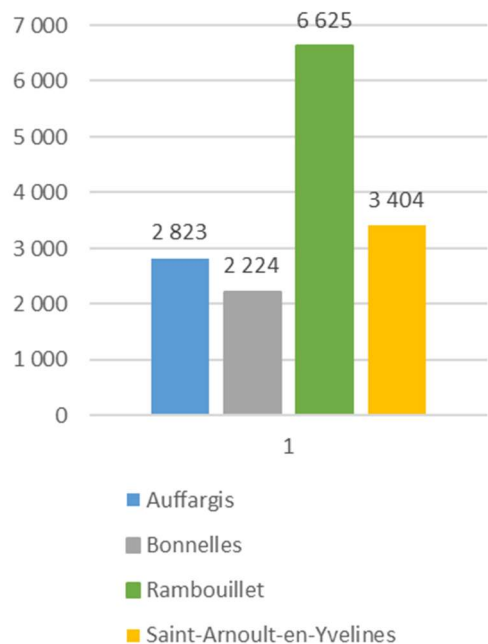
- Rambouillet,
- Saint-Arnoult-en-Yvelines,
- Auffargis,
- Bonnelles.

► **16** catégories de déchets collectées en déchèteries : les déchets végétaux, gravats propres, gravats en mélange, bois, cartons, encombrants, mobilier, métaux, DEEE, vêtements, piles, produits dangereux (aérosol, peinture), huiles végétales, cartouche d'encre, ampoules et néon, batteries.

Répartition des déchets collectés en déchèteries



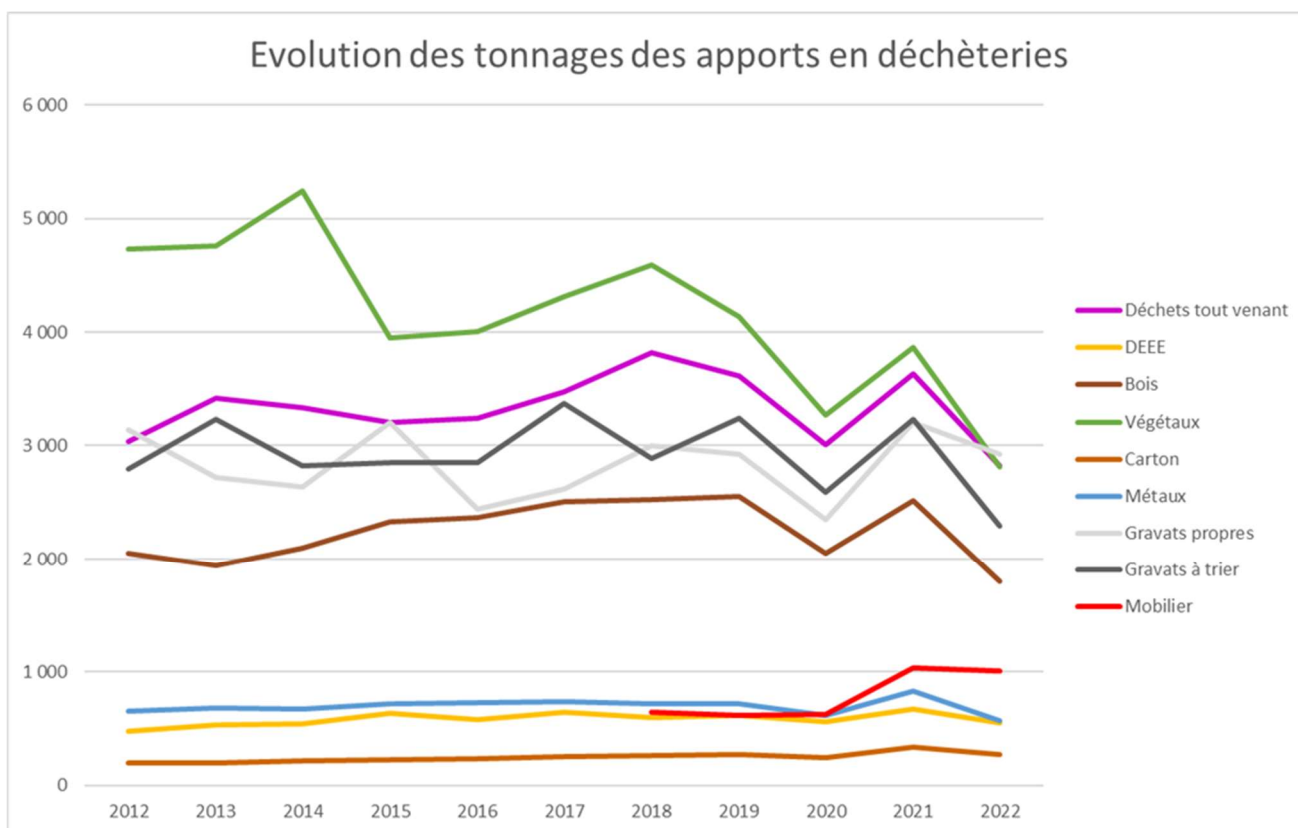
Répartition des tonnages par déchèterie en 2022



Evolution des tonnages collectés en déchèteries

	2021	2022	Evol. 2022/2021
Bois	2 519	1 800	-28.54%
Carton	334	277	-17.20%
DEEE	675	553	-18.04%
Gravats à trier	3 235	2 926	-9.57%
Gravats propres	3 202	2 289	-28.52%
Métaux	827	574	-30.59%
Mobilier	1 034	1 010	-2.28%
Tout venant	3 634	2 821	-22.38%
Végétaux	3 866	2 810	-27.32%
Autres	33	17	-49.12%
Total	19 359	15 076	-22.13%

Evolution des tonnages des apports en déchèteries



6. LA VALORISATION, LE TRAITEMENT

Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET a délégué sa compétence "Traitement" au SITREVA, Syndicat qui regroupe 4 syndicats primaires, une communauté de communes et une communauté d'agglomération, représentant 218 communes pour 309 550 habitants.

6.1 Modes de traitement et de valorisation des déchets

■ Ordures ménagères



■ Emballage



■ Verre



■ Déchets végétaux



7. LES COÛTS, LES FINANCEMENTS

115 €TTC/habitant

C'est la part de Taxe d'enlèvement des ordures ménagères par habitant en 2022.
(110 €TTC/habitant en 2021).

7.1 Financement du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

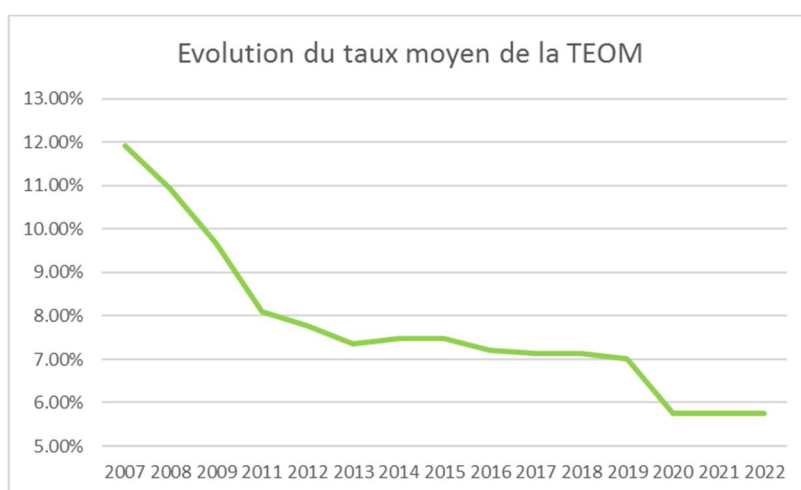
► La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.) est un impôt destiné à financer la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés. Elle est perçue par la communauté d'agglomération Rambouillet Territoire et les communautés de communes de la Haute Vallée de Chevreuse, Les Portes Euréliennes et Cœur d'Yvelines qui l'encaissent et la reversent intégralement au SICTOM de la Région de Rambouillet sous forme de contributions.

Le lissage des contributions des EPCI a commencé en 2017 pour atteindre en 2021 une contribution calculée à l'habitant, et non plus assise sur le foncier.

Le montant total de la contribution 2022 s'est maintenu par rapport à 2021, ce qui s'est traduit par un maintien du taux moyen de la TEOM à 5.75%.

La courbe ci-dessus présente l'évolution de la TEOM depuis 2011.



► **La redevance spéciale**

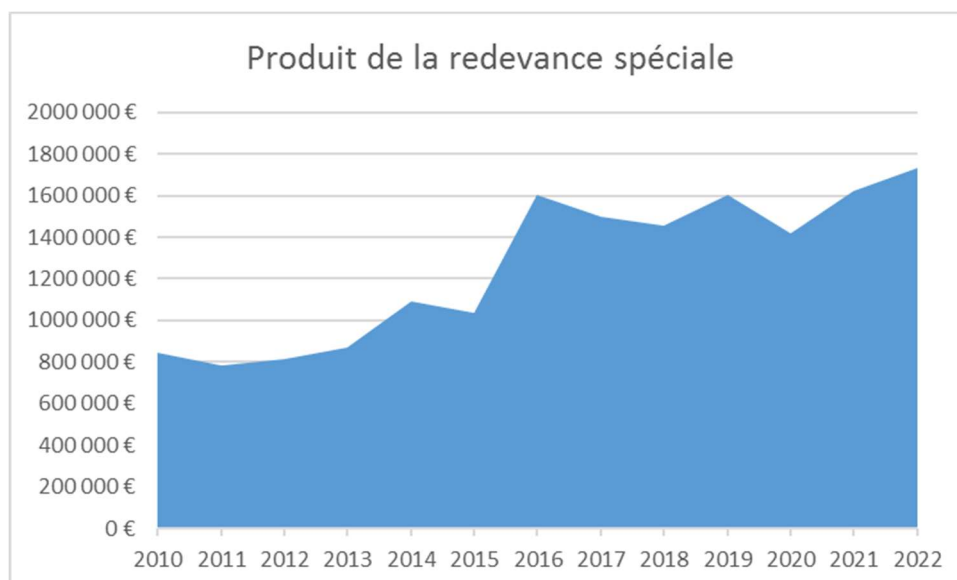
La redevance spéciale a été rendue obligatoire par la loi du 92-646 du 13 juillet 1992 à compter du 1^{er} janvier 1993. Elle s'applique à la collecte et au traitement des ordures ménagères issues des entreprises et des collectivités.

Ce service évolue en fonction de l'activité économique du territoire du SICTOM de la Région de RAMBOUILLET, et des besoins ponctuels des entreprises ou des communes.

Un contrat est établi avec chaque entité collectée en fonction du nombre de bacs mis à disposition dont le litrage est adapté à la production de déchets. La facturation se fait au volume collecté et dès le premier litre. Les tarifs de la redevance spéciale sont votés, chaque année, par le comité syndical en tenant compte des prix de revient des collectes et traitements concernés.

Après une diminution liée au contexte sanitaire en 2020, et un rebond en 2021, la recette de la redevance spéciale a de nouveau augmenté en 2022 et s'élève à 1 732 515 €.

Le graphique ci-dessous fait apparaître l'évolution de la recette de la redevance spéciale.



7.2 Le compte administratif 2022

	Dépenses 2022	Recettes 2022	Résultats 2022	Résultats cumulés au 31/12/2022
Fonctionnement	13 325 794 €	14 140 586 €	814 792 €	2 578 896 €
Investissement	450 216 €	407 153 €	- 43 063 €	778 645 €

Fonctionnement

Les principales dépenses de fonctionnement se répartissent comme suit :

● Collecte	4 568 858 €
● Coût de traitement	7 243 422 €
● Frais de personnel	575 377 €
● Frais de communication et de prévention	158 904 €
● Amortissements	333 388 €
● Autres charges de gestion	445 845 €

Les recettes de fonctionnement sont constituées de :

● La redevance spéciale	1 732 515 €
● La taxe d'enlèvement des ordures ménagères	10 440 252 €
● Les subventions CITEO et les recettes filières	1 898 375 €
● Divers	69 444 €

Investissement

Les principaux investissements de l'année sont les suivants :

● Eco composteurs	45 360 €
● Bacs	107 057 €
● Bornes d'apport volontaire Déchets végétaux	3 960 €
● Bornes d'apport volontaire Verre	30 346 €
● Colonnes enterrées	91 561 €
● Caissons amplirolls	38 877 €
● Compacteurs	101 122 €
● Matériel de transport	1 426 €
● Agencement bâtiment	14 175 €
● Matériel informatique et mobilier	3 800 €
● Construction d'un bâtiment modulaire	9 302 €
● Divers	3 230 €

Les recettes d'investissement sont constituées de :

• Amortissements	333 388 €
• FCTVA	50 365 €
• Vente de matériel	23 400 €

7.3 Principales prestations rémunérées à des entreprises

Désignation	Nature du marché	Titulaire	Montant annuel
Acquisition de bacs	Marché à bons de commande	SULO	96 055 €
Marché d'assurances	MAPA	SMACL	10 001 €
Collecte des déchets ménagers et assimilés	Appel d'offre ouvert	ESD	4 568 858 €
Acquisition de composteurs	MAPA	QUADRIA	45 360 €
Fournitures de sacs papiers pour la collecte des déchets végétaux	MAPA	TAPIERO	89 401 €
Prestation de nettoyage des locaux	MAPA	HERES PROPRETE	5 940 €
Fourniture de colonnes enterrées	Marché à bons de commande	ASTECH	91 561 €
Construction de locaux modulaires	MAPA	COUGNAUD	9 302 €
Acquisition de compacteurs	MAPA	PRESSOR	101 122 €
Acquisition de caissons amplirolls	MAPA	CMMI	38 046 €